



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

Ville d'Escaudain

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

CONVOCATION EN DATE DU 8 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 31/05/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 24

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, ARROMAN Alexandra, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme ABDELOUHAED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUHAED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. TRIoux Annick, DRELON André, PLAYE Maryse

Membres absents : MM. GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme MARCUZZI Jeannette

OBJET : Compte rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 d'accès au logement et à un urbanisme renoué (dite loi ALUR) modifiant l'article L 211-2 du Code de l'urbanisme et disposant désormais que la compétence en matière de plan local d'urbanisme de l'EPCI emporte compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

Vu la délibération n°309/15 en date du 13 avril 2015 du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut relative au transfert de la compétence en matière du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 Septembre 2015 modifiant les statuts de La Porte du Hainaut, relatif à la prise de compétence en matière de PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 10 Juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire et notamment de l'exercice du droit de préemption qu'il en soit titulaire ou délégataire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut en date du 18 Janvier 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut en date du 18 Janvier 2021 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones classées en urbaine (U) et à urbaniser (AU) et instaurant une convention de gouvernance pour l'exercice du droit de préemption déléguant l'exercice du droit de préemption urbain aux communes à l'exclusion des zones économiques d'intérêt communautaire et des opérations reconnues d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Février 2021 approuvant la convention de gouvernance pour l'exercice du droit de préemption sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) à passer avec la CAPH.

Vu les déclarations d'intention d'aliéner listées ci-dessous auxquelles Monsieur le Maire a répondu défavorablement, en vertu de sa délégation, compte tenu qu'il n'existait pas de projet sur ces secteurs,

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter les biens suivants.

Date de réception	Situation du bien	Date de renonciation
19 Juin 2025	23 rue Victor Hugo Section BA n°541	27 Juin 2025
25 Juin 2025	74 rue Louis Blanc Section AX n°s 315 et 402	01 Juillet 2025
26 Juin 2025	74 rue Louis Blanc Section AX n°s 315 et 402	01 Juillet 2025
30 Juin 2025	1 rue Pied Sente Section AZ n°268	11 Juillet 2025
03 Juillet 2025	14 rue Jérôme Blanqui Section BA n°s 279 et 896	11 Juillet 2025
03 Juillet 2025	2 rue de Ruhla Section BD n°s 871 et 874	11 Juillet 2025
23 Juillet 2025	3 sentier d'Erre Section AA n°252	07 Août 2025
29 Juillet 2025	32 rue Marceau Section BA n°306	07 Août 2025
30 Juillet 2025	68 Coron Elise Section AX n°s 180, 482 et 484	07 Août 2025
30 Juillet 2025	1 rue Rabelais Section AR n°s 282 et 284	07 Août 2025

30 Juillet 2025	8 rue Résidence Saint Just Section AZ n°637, 640 et 638	07 Août 2025
01 Août 2025	Rue Paul Bert Section BB n°180	07Août 2025
01 Août 2025	Rue Jeanne Bouchet Section AH n°s 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116 et 117	07 Août 2025
01 Août 2025	33 rue Marcel Cachin Section AO n°s 105 et 305	07 Août 2025
01 Août 2025	31F rue Marceau Section BA n°335	19 Août 2025
04 Août 2025	12 rue Louis Pergaud Section AN n°s 128 et 375	19 Août 2025
06 Août 2025	Rue de Strasbourg Section AI n°s 10 à 14, 17 à 22 33 à 41, 50 à 55, 125, 127, 130, 132, 135, 138, 142, 146,	19 Août 2025
08 Août 2025	49 rue Emile Zola Section BD n° 359	19 Août 2025
08 Août 2025	18 rue Joliot Curie Section BH n°345	19 Août 2025
14 Août 2025	54 rue Marceau Section BA n°492	19 Août 2025
04 Septembre 2025	54 rue Danton Section AZ n°212	16 Septembre 2025
08 Septembre 2025	33 rue Gustave Delory Section AZ n°s 78,79 et 699	16 Septembre 2025
08 Septembre 2025	34 rue Danton Section AZ n°201	16 Septembre 2025

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT



La Secrétaire de séance,

Jeannette Marcuzzi
Jeannette MARCUZZI.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 16/10/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20251014-31_05_2025-DE

Date d'affichage : 22/10/2025

Le Maire,

Bruno SALIGOT

